

Barème à compter du 1^{er} Janvier 2024

Vente

Honoraires de transaction TTC (*Hors cas particulier*)

Mandat Simple

Mandat  favoriz

5 %

4 %

Au-delà de 600 000 € : - ~~0,5%~~ sur le taux d'honoraires.

Minimum : 6 000 € - Terrain : 7 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**Cas particulier → En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

Location

Honoraires TTC pour les baux d'habitation régis par loi n°89-462 du 06/07/1989

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail

Locataire

Bailleur

Zone tendue

10€/m²

10€/m²

Zone non tendue

8€/m²

8€/m²

Etat des lieux d'entrée

3€/m²

3€/m²

Entremise-négociation (bailleur) : un mois de loyer CC, diminué des honoraires précités.

Avenant au bail
ou renouvellement

150€

150€

Location box / parking

100€

100€

Gestion
Locative

Honoraires de gestion : 6.00% HT du quittance, soit 7.20% TTC

Garantie Loyers impayés : 2.50% TTC du quittance